

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 10/12/2025 N° D2025-105

Nomenclature :

**Acte accompli dans le cadre de la délégation
donnée par le Conseil au Président**

Objet : Avenant n°3 au marché public n°2023-37 - Construction d'un guichet touristique des activités 4 saisons sur le Plateau d'Hauteville

Lot 2 : gros œuvre-MEYGRET

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation de « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés, les accords-cadres et leurs avenants dans la limite de 1 500 000 € H.T pour les marchés de travaux et du seuil de procédure formalisée défini par la réglementation pour les marchés de fournitures et services* » à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L2194-1 et R2194-5,

Vu le projet de modification de marché,

PREAMBULE

HBA a attribué le marché de travaux n°2023-37 relatif à la construction d'un guichet touristique des activités 4 saisons sur le Plateau d'Hauteville, notifié le 09/04/2024, aux entreprises suivantes :

Lots	Entreprises	Désignation
01	FONTENAT TP/YM ENTREPRISE	Terrassement - VRD - Aménagement extérieur
02	MEYGRET	Gros œuvre
03	TOURNIER	Charpente - Ossature Bois - Couverture Zinc
04	TOURNIER	Menuiseries extérieures - Mur rideau
05	CANIER	Serrurerie
06	FERRO	Doublage - Cloison - Isolation - Peinture
07	LES MENUISERIES DE L'AIN	Menuiseries intérieures
08	AMVR POUPEON CARRELAGES	Chape - Carrelage - Faïence
09	STORIA	Sol souple
10	SERVIGNAT	Chauffage - Ventilation - Plomberie
11	FLOW ELEC	Électricité CFO - CFA

MODIFICATIONS INTRODUITES

L'avenant n°3 a pour objet de valider les travaux complémentaires (reprise de murets en pierre) par les prix nouveaux.

Ces nouveaux travaux ne figurant pas dans le bordereau de prix unitaires, il convient donc de créer des prix nouveaux.

Le total de ces travaux modifcatifs engendre une plus-value de 1 240.00 € HT.

DECIDE

Article 1 : D'accepter et de signer la modification de marché n°3 de la consultation n°2023-37-lot 2 : MEYGRET relatif à la construction d'un guichet touristique des activités 4 saisons sur le Plateau d'Hauteville qui a pour objet de valider les travaux complémentaires par les prix nouveaux.

Article 2 : Les autres clauses du marché sont inchangées

Article 3 : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'agglomération, et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Article 4 : Une ampliation sera adressée à la sous-préfecture de Nantua.



Le Président,

Michel MOURLEVAT

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Avenant n°3 au Marché public n°2023-37 - Construction d'un guichet touristique des activités 4 saisons sur le Plateau d'Hauteville.

.....
Date de décision: 10/12/2025

Date de réception de l'accusé 10/12/2025

de réception :

.....
Numéro de l'acte : D2025105

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20251210-D2025105-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

.....
Commande Publique

.....
Marchés publics

Date de la version de la 29/08/2019

.....
classification :

.....
Nom du fichier : D2025_105.pdf (99_DE-001-200042935-20251210-D2025105-DE-1-1_1.pdf)

